

N^o. XVI.

(*Ad pag. 127.*)

*Autre Instruction pour le Docteur Elbert Léonin se rendant
près du Prince d'Orange.*

*Ander Berigtschrift voor Doctor Elbert Leoninus , zich naar
den Pr. van Oranje begevende.*

(*Ex M. S. Acta Statuum Belgii , t. 1 , fol. 291.*)

Monsieur le Docteur devesché et député vers Monseigneur le Prince d'Orange requerera Son Excellence de la part des Estatz Generaux , selon qu'aultresfoys luy ont escript et requis , de retirer hors du canal de la riviere d'Anvers son armée et batteaux de guerre , pareillement certain Vuytlegger , estant à la bouche de la riviere de Boisleducq , ou que du moins s'abstienne de donner empeschement et interest aux passans , veu la sortie et retraicte des Espaignolz , à ce que le commerce se puist restablir et remectre sus.

Item , d'envoier icy prestement , selon que par plusieurs fois luy a aussy esté requis , le M^{rs} des Monnoyes de Hollande et Zelande , pour communiquer avec ceulx des dicts Estatz , et sur le tout prendre ung bon pied au contentement des voisins et à la garde du droict de chascune Province.

Item , de faire oster toutes licences et passeports des marchandises qui viennent pardeçà , et toutes aultres Impositions que sur icelles sont esté assises et accoustumées , levées et collectées pardelà au prejudice des Provinces de pardeçà.

Et comme doresnavant convient en vertu de l'Union , que chascune Province assiste et contribue aux necessitez communes , qu'il vouille faire à l'endroit des provinces d'Hollande, Zelande et associez , que doresenevant ilz ayent à accepter et furnir leurs quotisations et portions des deniers qui seront repartiz à collecter par tout.

Et aussi, qu'ilz admectent et souffrent les Moyens Generaulx, que jà sont mis en pratique par toutes les Provinces de pardeça.

Finablement , comme le dict Sr. Docteur cognoit l'estat des affaires , et qu'il est de pure necessité qu'on veille à la descharge de toute la gendarmerie , veu mesmement que les Estatz sont obligez de faire sortir les estrangiers suyvant l'accord faict avecq Son Alteze , ne qu'on se veuille endormir et laisser precipiter en nouvelle inconvenement, les Estatz le prient et requierent bien instamment , cognoissant qu'il est vray zelateur du bien salut et prosperité de la Patrie, de s'employer en ce fait de tous ses sens et espritz , à ce qu'il en puisse rapporter ou renvoyer bonne et fructueuse resolution.
